

CANADA : TERRE D'IMMIGRATION ANGLOPHONE

L'immigration francophone est quasi inexistante à l'extérieur du Québec

Victimes de l'effet conjugué du faible taux de natalité et de l'assimilation, les communautés francophones du pays auraient bien besoin de l'apport soutenu de l'immigration pour gonfler les nombres et assurer l'avenir du fait français au pays.

Un rapide coup d'oeil sur les statistiques fournies par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration montre cependant que le gouvernement fédéral ne se préoccupe guère de l'immigration francophone. Pour tout dire, Ottawa n'a jamais développé une politique concertée visant à accroître substantiellement la population francophone du pays par le biais de l'immigration.

« Il n'existe aucun critère pour favoriser un groupe linguistique par rapport à un autre. On ne favorise aucun pays, aucun groupe » explique Peter Lamey qui s'occupe des relations avec les médias au ministère.

Avant 1967, un candidat à l'immigration était littéralement à la merci du bon vouloir des fonctionnaires, qui avaient l'entière discrétion d'accepter ou de refuser l'entrée au pays d'un immigrant.

Depuis 1967, la sélection des immigrants se fait par pointage. Pour être reçu, un immigrant doit accumuler un total de 70 points sur une possibilité de 110. La maîtrise d'une des deux langues officielles du pays donne droit à neuf points. La maîtrise des deux langues officielles permet d'engranger un maximum de 15 points.

Un candidat à l'immigration peut accumuler des points de toutes sortes de manière. Ainsi, celui qui a de la parenté au Canada est automatiquement crédité de cinq points. Celui qui a une profession ou un métier qui est en demande au pays part aussi avec une longueur d'avance. On accorde même des points en fonction de l'âge du demandeur. Il existe neuf critères de sélection qui permettent au candidat immigrant d'accumuler le nombre suffisant de points.

En cette *Année de la francophonie canadienne*, Ottawa se fait fort de claironner sur toutes les tribunes que les communautés francophones et acadiennes sont pétantes de santé. Ils sont peu à se demander si le ministère de l'Immigration joue un rôle actif dans le *développement et l'épanouissement* des communautés francophones et acadiennes.

Les chiffres obtenus auprès du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration montrent que l'immigration francophone est pratiquement inexistante à l'extérieur du Québec.

Le Canada a accueilli 158 000 immigrants et réfugiés entre les mois de janvier et octobre 1999. De ce nombre, 77 336 parlaient l'anglais, 66 464 ne parlaient aucune des deux langues officielles, 6 430 étaient bilingues et seulement 7 772 parlaient uniquement le français.

La majorité des parlants français (6 544) avaient choisi de s'établir au Québec. Les autres étaient répartis comme suit : Ontario (934), Manitoba (37), Saskatchewan (8), Alberta (70), Colombie-Britannique (121), Nouveau-Brunswick (41), Nouvelle-Écosse (10), Île-du-Prince-Édouard (1), Terre-Neuve (0), Territoires du Nord-Ouest (5).

Les données ne sont guère plus réjouissantes en 1998. Sur 174 130 immigrants reçus, 83 378 (47 p. 100) parlaient l'anglais, 75 820 (43,7 p. 100) étaient des allophones, 6 440 (3,7 p. 100) étaient bilingues et 8 415 (4,8 p. 100) parlaient uniquement le français.

C'est évidemment au Québec où la majorité des parlants français (7 087) ont choisi de s'établir. Les autres provinces ont à peine profité de l'apport de l'immigration francophone. A peine 5 immigrants ont identifié Terre-Neuve comme destination finale, un seul l'Île-du-Prince-Édouard, 19 la Nouvelle-Écosse, 41 le Nouveau-Brunswick, 990 l'Ontario, 37 le Manitoba, 6 la Saskatchewan, 114 l'Alberta, 112 la Colombie-Britannique, 2 les Territoires du Nord-Ouest et un seul le Yukon.

Les 6 440 bilingues étaient répartis ainsi : 3 494 avaient choisi de s'établir au Québec, 48 en Nouvelle-Écosse, 46 au Nouveau-Brunswick, 2 080 en Ontario, 53 au Manitoba, 22 en Saskatchewan, 199 en Alberta, 479 en Colombie-Britannique, 6 dans les Territoires du Nord-Ouest et 4 au Yukon.

Évidemment, Ottawa ne peut obliger personne à vivre dans une province plutôt que dans une autre. Il peut cependant prendre la décision de favoriser une immigration francophone. Vérification faite, il n'existe aucune politique ou volonté politique d'agir en ce sens.

« Rien n'indique qu'on va changer notre attitude, à savoir qu'on va traiter également les immigrants francophones et anglophones » dit Isabelle Savard du bureau de la ministre Caplan.

Tout indique cependant que le gouvernement procédera à des changements législatifs à la *Loi sur l'immigration* en l'an 2000. Reste maintenant à savoir si les leaders et porte-parole de la francophonie canadienne sauront prendre le train en marche et convaincre le gouvernement de profiter d'une révision de la loi pour favoriser l'immigration francophone.

**Tiré de
l'Association de la presse francophone
Novembre 1999**